

Extrait du registre des arrêtés municipaux

## ARRÊTÉ

-----

N° SG 2024-641

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,  
VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,  
VU la demande formulée par la Ville de Bayeux sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement des véhicules ou engins à deux roues 12 rue de Nesmond à l'occasion de travaux de voirie,  
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu le 23 septembre 2024,  
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera **par chaussée rétrécie le 23 septembre 2024** :

- Rue de Nesmond, au droit des travaux.

**Article 2** – Le stationnement sera **interdit du 22 septembre 18h au 23 septembre 2024** :

- Rue de Nesmond sur les emplacements de stationnement situés entre la rue de Crémel et le n°48.

**Article 3** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par la Ville de Bayeux.

**Article 4** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENNEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

